

COVID-19 ET CRISE SOCIALE



L'ENGAGEMENT DU CSP VAUD EN 2020



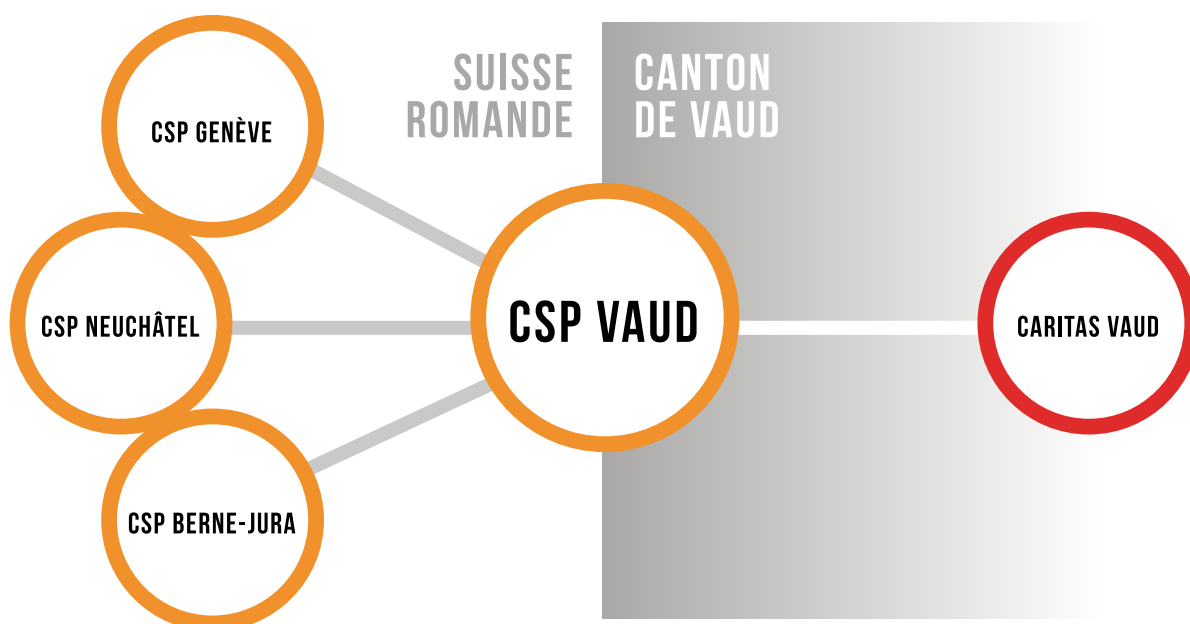
1. UNE MOBILISATION GÉNÉRALE

L'annonce du semi-confinement par le Conseil fédéral le 16 mars 2020 a précipité le CSP Vaud dans une ambiance de crise. D'ordinaire, celui-ci a pour mission de répondre aux besoins sociaux de la population en termes d'accueil, d'orientation et de prise en charge de problématiques sociales. Il n'a pas pour habitude d'octroyer des aides financières, sauf cas exceptionnels. Or, il ne faisait aucun doute que le semi-confinement allait provoquer des situations de grande détresse pour des milliers de personnes et de familles privées brutalement de toute ou partie de leur revenu, et qu'il fallait trouver un moyen pour leur venir en aide rapidement.

La mobilisation a été coordonnée tant au niveau romand entre les quatre CSP (Vaud, Genève, Neuchâtel, Jura bernois) qu'au niveau cantonal avec un partenaire en particulier : Caritas Vaud. Les besoins se sont exprimés quant à eux avec une intensité et un rythme différents selon les régions. Dans le Grand Lausanne comme à Genève, la détresse a émergé presque instantanément rendant visible la grande précarité de l'importante population sans statut légal vivant majoritairement en milieu urbain. Dans les autres régions, les demandes sont arrivées plus progressivement en cours d'année en provenance d'une population majoritairement au bénéfice de permis B ou C ou de nationalité suisse, de condition modeste sans pour autant relever de l'aide sociale.

Gardant la ligne de ne pas se substituer aux aides publiques, les associations ont opté pour des dispositifs subsidiaires, ciblant principalement les personnes n'ayant pas droit à l'aide sociale ou à des prestations d'assurance. Le défi a dès lors été double : trouver des moyens financiers et mettre en place un dispositif de distribution qui corresponde aux besoins.

Un dispositif articulé sur plusieurs niveaux



TROUVER DE L'ARGENT

La Chaîne du Bonheur ayant récolté très rapidement des millions de francs de dons auprès de la population suisse, les CSP se sont adressés en priorité à elle. Ils ont obtenu un premier montant de CHF 600'000.- au mois de mai, complété par un second versement de CHF 310'000.- à l'automne. En parallèle, chaque CSP, en fonction de son contexte et des besoins émergents, a lancé ses propres appels de fonds. Au total, ce sont plus de 2 millions de francs qui ont été récoltés et redistribués par les quatre CSP en 2020.

LE CSP VAUD ASSOCIÉ À CARITAS VAUD

Dans le canton de Vaud, dès le 1^{er} jour, le CSP Vaud et Caritas Vaud ont étroitement travaillé ensemble. Ils ont notamment lancé un appel commun aux institutions et entreprises vaudoises qui a alimenté en quelques semaines un fonds partagé dédié aux aides COVID. Un dispositif commun et complémentaire a été mis sur pied pour délivrer les aides. Plus d'une vingtaine de professionnel-le-s des deux institutions, sans compter le soutien administratif et financier nécessaire à une telle opération, ont été mobilisés. Pour le CSP Vaud, c'est son Service social pour les immigré-e-s – La Fraternité – qui s'est en particulier engagé notamment pour élaborer avec ses collègues de Caritas Vaud les critères et les procédures d'accès aux aides. Une fois le dispositif en place, tous les services du CSP Vaud, y compris les conseillères conjugales et les juristes ont participé à la prise en charge des demandes.

Cette action de mobilisation et de solidarité a permis aux deux institutions de venir en aide conjointement à 771 ménages pendant les trois mois critiques de la crise d'avril à juin en distribuant au total un montant de CHF 1'069'440.-. Cette 1^{ère} phase d'aide d'urgence a pris fin au 30 juin 2020.

VERS UN DISPOSITIF AGILE ET ADAPTÉ AUX BESOINS

La collaboration entre le CSP Vaud et Caritas Vaud n'a toutefois pas cessé. Dès l'automne 2020, la répartition des tâches entre les deux organisations s'est faite en fonction des ressources à disposition et des problématiques. Caritas Vaud a mis l'accent sur la distribution d'aide directe à la population sans-papiers, notamment grâce aux fonds de la Chaîne du Bonheur dont elle disposait encore ; le CSP Vaud a pris en charge en particulier les situations des jeunes et celles d'autres personnes suivies dans ses services. Ceci en visant la population qui se situe dans les marges du dispositif et ne peut pas ou difficilement accéder à une aide.

Ensemble, les deux institutions ont aussi veillé à informer en continu les autorités cantonales et communales de leurs actions et surtout des besoins observés sur le terrain. Elles ont notamment sollicité un soutien financier public pour poursuivre les aides tant qu'elles sont nécessaires. Elles ont aussi associé le Département de l'action sociale à une conférence organisée en présentiel et en live streaming pour tirer un premier bilan de cette crise sanitaire et de ses implications sociales (voir p.7).

**+ DE CHF
2 MIO.-
RÉCOLTÉS ET
REDISTRIBUÉS PAR LES
QUATRE CSP EN 2020**

**1^{ÈRE} PHASE D'URGENCE
AVRIL-JUIN 2020**

**771
MÉNAGES AIDÉS
PAR LE CSP VAUD
ET CARITAS VAUD**

**+ DE CHF
1 MIO.-
MONTANT DES AIDES
DU CSP VAUD ET DE
CARITAS VAUD**

2. PROFILS DES PERSONNES AIDÉES ET MOTIFS : **CONSTATS CHIFFRÉS**

L'ANNÉE 2020 EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS (POUR LE CSP VAUD)

451

MÉNAGES AIDÉS

CHF

527'875.-

MONTANT DES AIDES

65%

FEMMES

35%

HOMMES

Entre mi-mars et mi-décembre, les CSP ont distribué plus de deux millions de francs à des personnes impactées financièrement par la crise, le plus souvent en grande difficulté à la fois matérielle et morale. Ces personnes étaient pour une bonne part inconnues des services, car autonomes auparavant sur le plan financier. Pour le CSP Vaud, le nombre de ménages aidés a été de 451 pour un montant total distribué de CHF 527'875.-. Les demandes sont essentiellement venues de personnes résidant dans les villes. Les chiffres au niveau régional corroborent sur ce point ceux obtenus au niveau romand où les demandes ont été beaucoup plus nombreuses à Genève et à Lausanne que dans les autres régions. Au niveau du canton de Vaud, près de quatre personnes sur cinq habitaient Lausanne ou l'Ouest lausannois (Renens, Prilly, Ecublens, Chavannes-près-Renens, Crissier et Bussigny).

LES PLUS VULNÉRABLES SE DÉCLINENT AU FÉMININ ET SANS STATUT LÉGAL

Deux constats ressortent des chiffres récoltés. D'une part, le caractère genré des demandes ; les femmes en étaient dans deux tiers des cas porteuses, 65 % dans le Canton de Vaud. Ce constat s'articule avec un deuxième, qui concerne la grande proportion de personnes sans statut légal qui ont été aidées, jusqu'à 86% de personnes sans-papiers pour Vaud. Bon nombre d'entre elles n'ont pas pu continuer à travailler, leur activité ne permettant pas le télétravail, comme dans l'économie domestique, la construction et la restauration : une majorité a connu une interruption d'activité, sans salaire, ou même licenciée, avec l'angoisse du lendemain et de se retrouver à la rue avec leurs enfants. Or, les femmes sont très nombreuses dans l'économie domestique et, dans ce secteur, aucune indemnisation n'a pu être obtenue : le Conseil fédéral n'a pas statué sur la question, la laissant au bon vouloir des employeurs qui sont censés payer leurs employé-e-s en cas d'empêchement de travailler.

Un constat intéressant a aussi été le fait que les aides ont été majoritairement octroyées à des personnes seules âgés entre 26 à 45 ans.

UNE PAUVRETÉ ABSOLUE

Sans droit aux prestations de chômage même en ayant cotisé, n'accédant pas à l'aide sociale sauf en risquant l'expulsion, les personnes sans-papiers avaient des besoins dits de première nécessité relevant d'un statut de pauvreté absolue : s'alimenter, se loger, se soigner. Cela explique la forte proportion de loyers pris en charge, afin d'éviter notamment des expulsions, ainsi que la présence importante d'aides alimentaires distribuées. Dans le cadre du dispositif commun mis en place avec Caritas Vaud, les personnes ont obtenu des bons à faire valoir dans les Épiceries Caritas. Les autres charges courantes ont principalement été des factures d'assurance maladie et de médecin.

LA FRAGILITÉ DES STATUTS PRÉCAIRES

Dans le canton de Vaud, au total 11% des demandes sont venues de personnes qui sont au bénéfice d'un permis mais qui, soit n'ont pas droit à l'aide sociale, soit n'osent pas y recourir. Les personnes européennes avec un permis B de moins d'une année, celles avec un permis de courte durée (L), ou encore les étudiant-e-s avec permis B étudiant – ces derniers n'ont en effet droit à aucune aide puisqu'ils doivent disposer d'un revenu ou les moyens suffisants pour subvenir à leurs besoins. Les jeunes en formation qui financent tout ou partie de leurs études grâce à des petits jobs alimentaires payés à l'heure ont été particulièrement touchés par la situation. Les demandes de leur part ont augmenté pendant l'automne et l'hiver.

D'autres ont accès à l'aide sociale mais courent des risques de perdre leur permis s'ils y recourent. Selon l'article 62 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, les personnes non européennes au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) doivent être autonomes financièrement: la dépendance à l'aide sociale est un motif de révocation de l'autorisation de séjour en tout temps. Elle est à fortiori un motif de non-renouvellement, de refus de regroupement familial ou de refus de transformation en permis C. L'effet de non-recours engendré et l'augmentation de la précarité qui en résulte ont été tout à fait inquiétants. De nombreuses personnes sont venues chercher une aide ponctuelle pour le paiement d'un loyer tout en adoptant en parallèle le système D: mettre en attente les factures, emprunter à des proches, se tourner vers les crédits à la consommation.

L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX BESOINS

Une petite part de l'aide, 3%, a été octroyée par le CSP Vaud à des citoyennes et des citoyens suisses, le plus souvent des familles au revenu modeste dont le budget a été déséquilibré par une diminution de revenu (chômage ou RHT) mais restant au-dessus des normes d'intervention de l'aide sociale. Pour elles, les aides instituées n'existent pas en temps normal ou alors au compte-gouttes. L'augmentation du chômage et les signes d'une hausse du nombre de personnes endettées laissent présager un effet retard important et une progression significative de la précarité pour ces personnes et familles.

L'ANNÉE 2020 EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS (POUR LE CSP VAUD)

86%

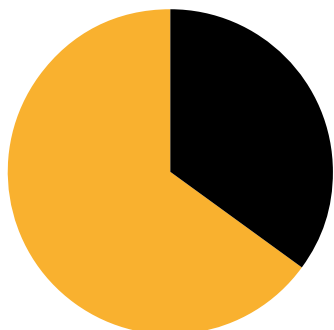
PERSONNES SANS STATUT LÉGAL

58%

26-45 ANS

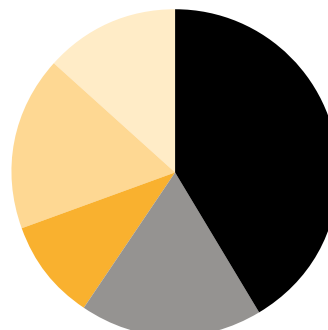


PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE FINANCIÈRE



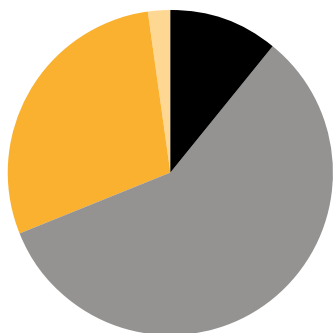
GENRE

- Homme: 35%
- Femme: 65%



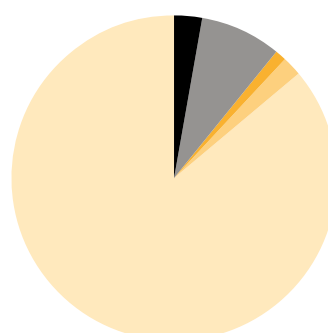
TYPE DE MÉNAGE

- Personnes seules: 42 %
- Familles: 18%
- Familles monoparentales: 10%
- Couples: 17%
- Autres (plusieurs adultes): 13%



AGES

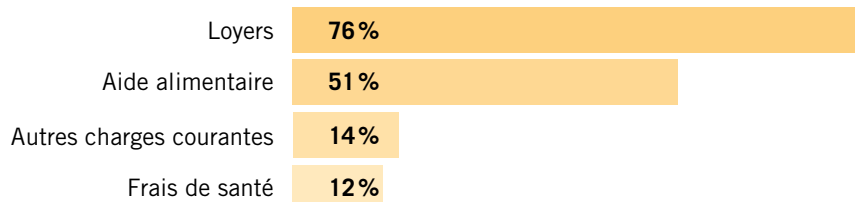
- Moins de 26 ans: 11%
- 26-45 ans: 58%
- 46-64 ans: 29%
- 65 ans et +: 2%



STATUT

- Suisse-sses: 3%
- Permis B: 8%
- Permis C: 1%
- Permis F, L, en cours: 2%
- Sans-papiers: 86%

MOTIFS



3. LA CONFÉRENCE



Bas les masques sur les oublié-e-s des mesures de protection sociale

Covid-19, quelles leçons tirer pour l'avenir ?

CARITAS Vaud

CSP
CENTRE SOCIAL PROTESTANT
VAUD

Le 29 octobre 2020, le CSP Vaud et Caritas Vaud ont conjointement organisé une conférence – retransmise en live streaming sur Youtube et Facebook pour tirer un bilan de leur action commune et des 1,1 million de francs d'aide distribuée à la population. Cet événement a bénéficié de la participation de Fabrice Ghelfi, directeur général de la cohésion sociale du Canton de Vaud, Jean-Pierre Tabin, chercheur et professeur à la HES-SO et Karine Clerc, municipale à la direction Enfance-Cohésion sociale de Renens, ainsi que des représentant-e-s des deux institutions sociales organisatrices.

LES CONSTATS RELEVÉS LORS DE LA CONFÉRENCE

Les personnes sans statut légal sont particulièrement démunies et leur position relève d'une zone de non-droit difficilement acceptable.

- Pas droit au chômage même en cas de cotisations
- Accès théorique à l'aide sociale
- Pas de contrat de travail
- Mal-logement: absence de baux, sous-location sans contrats, paiements de main à main, loyers abusifs
- Précarité sanitaire: pas de possibilité de dépistage, renoncement aux soins médicaux
- Pas de compte bancaire

Cette précarité légale les empêche de faire valoir leurs droits et les laissent au bon vouloir de leurs employeurs et bailleurs. Elle contredit aussi la garantie donnée par l'article 12 de la Constitution fédérale, qui de fait est entravée par les dispositions de droit des étrangers. Le droit pour quiconque d'obtenir une aide dans une situation de détresse reste dès lors théorique pour les personnes sans statut légal et conditionné pour les détenteurs-trices de permis de séjour précaires.

Les services sociaux ont eu de la difficulté à s'adapter dans l'urgence.

- Lenteur de certaines procédures ou décisions accentuée par le télétravail
- Restrictions d'accès aux guichets sociaux (physique et téléphonique)
- Recours aux formulaires numériques complexes difficiles d'accès pour la population allophone ou en difficulté avec l'écrit
- Dépannages occasionnels suspendus en temps de crise dans certains services

La crise a mis sous pression un dispositif social qui de par sa complexité et sa structure – organisé selon des catégories d'ayant droits – rencontre des difficultés à s'adapter aux besoins et à répondre dans l'urgence à la détresse subite d'une population aux conditions modestes ou précaires.

UN IMPACT POSITIF

Cette conférence a permis un échange constructif avec tous les acteurs concernés. Les autorités cantonales et communales ont notamment signifié qu'elles partageaient les préoccupations exprimées par le CSP Vaud et Caritas Vaud. L'appel en faveur d'un observatoire cantonal de la pauvreté a reçu un accueil favorable. Le Canton a aussi mis à disposition des deux organisations des ressources supplémentaires pour renforcer le dispositif de distribution d'aide directe (financement de deux postes d'assistant-e social-e et contribution au fonds COVID).

Pour finir, grâce au soutien d'une fondation privée, les observations faites sur le terrain seront capitalisées dans le cadre d'une recherche-action menée conjointement avec Caritas Vaud qui permettra d'identifier les besoins et les lacunes du dispositif social révélés par la crise et qui mériteraient d'être adressés.



«Les prestations sociales publiques ne peuvent être octroyées sans sortir de l'anonymat»

Fabrice Ghelfi, Directeur de la Direction générale de la cohésion sociale du canton de Vaud



«Les personnes ne font pas appel aux aides proposées par manque d'information, à cause de la complexité du système, et aussi pour ne pas mettre en danger leur statut légal»

Jean-Pierre Tabin, chercheur et professeur à la HES-SO



«On sait qu'une partie de la population est là sans droit. On ne peut plus les ignorer. La crise a montré qu'on pouvait les aider, alors pourquoi ne pas le faire en dehors de la crise?»

Karine Clerc, Municipale à la direction Enfance et cohésion sociale de Renens



«La crise a révélé qu'un pan entier de notre population passait entre les mailles du filet – il en va de la responsabilité des autorités fédérales et cantonales de trouver une solution simple et ouverte pour qu'une telle crise sociale ne puisse plus se reproduire»

Pierre-Alain Praz, directeur de Caritas et Bastienne Joerchel, directrice du CSP Vaud



VIDEO DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT

Ouvrez l'appareil photo de votre iPhone (ou votre appli QR code Lecteur sur Android) et visez le QR code.

Sinon suivez ce lien <http://bit.ly/conf-covid-2020>

4. LE FONDS BUDGET DES AUTRES

En plus des aides spécifiques COVID, le CSP Vaud a distribué en 2020 CHF 81'206.- d'aides directes à des personnes et des familles dans une situation précaire à travers son fonds ordinaire Budget des autres. On constate que leur situation était souvent fragilisée par un contexte tendu lié à la pandémie et ce sur plusieurs plans : pour les personnes au chômage, impossible de trouver un emploi dans les secteurs de la vente, de l'hôtellerie, de la restauration et dans l'économie domestique. Nombre de personnes ont également souffert de la difficulté à joindre les administrations publiques ou privées concernées (par exemple, les assurances) et ont eu des problèmes avec les délais. La majorité de l'aide apportée a été le paiement de loyers, des assurances maladie et des factures de médecin. Pour certains jeunes, le CSP Vaud est entré en matière pour le paiement d'écolage ou de frais de transport ou de téléphone.

CHF
81'206.-
D'AIDES DIRECTES
PAR LE FONDS
BUDGET DES AUTRES

5. REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement la Chaîne du Bonheur ainsi que l'ensemble des fondations, entreprises et collectivités publiques qui ont soutenu le CSP Vaud dans le cadre des aides financières d'urgence en 2020. Votre confiance nous honore.

Notre reconnaissance va à toutes les personnes qui ont répondu à l'appel de la Chaîne du Bonheur, mais également à celles qui nous ont soutenu directement.

Nous souhaitons bien évidemment remercier Caritas Vaud pour la collaboration inédite à cette échelle et essentielle, ceci dès le début de la crise sanitaire.



Caroline Regamey, chargée de politique et action sociales au CSP Vaud, a présenté les constats du terrain durant la conférence du 29 octobre 2020.



CONTACT

Centre social protestant Vaud

Rue Beau-Séjour 28
1003 Lausanne
info@csp-vaud.ch

Tél. 021 560 60 60
Secrétariat : 021 560 60 24/29

CCP 10-252-2
IBAN CH09 0900 0000 1000 0252 2

Plus d'informations sur
www.csp.ch/vaud

UN GRAND MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

Aidez-nous à aider,
réalisez un don par TWINT!



Ouvrez l'application TWINT de votre smartphone et visez
le QR code.

CSP
CENTRE SOCIAL PROTESTANT
VAUD